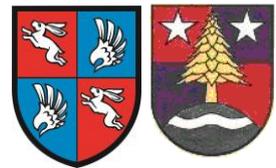


Soyhières'info

Bulletin périodique
n° 1/2021



Vice-maire 2021

Le Conseil communal félicite :
Monsieur Bernard Dessarzin
qui assumera la fonction de vice-maire pour
l'année 2021.

Conseil communal - Election

A la suite de la démission de Monsieur Adrien Beuret,
le Conseil communal a le plaisir de vous informer de
l'élection de

Monsieur Philippe Ceppi

A la suite de l'élection libre du 24.01.2021.

Nous remercions vivement M. Beuret pour son
investissement durant son mandat et nous souhaitons
plein de succès à M. Ceppi dans cette nouvelle
activité au service de la collectivité.

Le Conseil communal

Expositions 2021 – La Cave'Art

La commission culturelle vous informe qu'à la suite
des nouvelles mesures COVID annoncées par le
Conseil fédéral, l'exposition « La Cave'Art », qui
aurait dû avoir lieu du 7 au 28 février 2021, est
annulée et reportée à 2022

Fermeture de l'administration

Pour rappel, l'administration communale sera
fermée du

22 au 26 février prochain.

En cas d'extrême urgence, veuillez-vous adresser à
M. le Maire Christian Zuber au 079 421 69 10 ou
auprès du vice-maire Bernard Dessarzin au 079 484
13 85.

Permis de construire

A la suite de différentes constructions et installations
illicites constatées ces derniers temps, le Conseil
communal rappelle aux propriétaires fonciers que
certaines modifications de constructions/installations
existantes ou **nouvelles constructions/installations**
doivent faire l'objet d'une **demande de permis** de
construire conformément à la loi en vigueur. (**DPC-
RSJU 701.51**). Le secrétariat se tient à la disposition
des habitants en cas de question.

Le Conseil communal

Elagage

Nous vous rappelons que la période idéale pour
l'élagage des haies se situe **entre le mois d'octobre
et le mois de mars**. Cette taille est importante afin de
ne pas obstruer les routes et passages communaux.

Le Conseil communal

Bourses communales

La commune alloue une bourse annuelle de **Fr. 200.-**
aux personnes qui suivent actuellement des études
ou qui effectuent un apprentissage. Il suffit, pour les
apprenti(e)s, de présenter **leur contrat
d'apprentissage** et d'une **attestation de revenu** et
pour les étudiant(e)s, leur **carte d'étudiant(e)** et une
attestation de revenu si un revenu est perçu en
parallèle.

La bourse peut être retirée personnellement à
l'administration communale **dès à présent et
jusqu'au 30.06.2021.**

Nous vous prions de consulter le règlement
communal sur l'octroi de bourses aux apprenti(e)s et
étudiant(e)s, afin de vérifier que toutes les conditions
sont remplies pour en bénéficier.

Le Conseil communal

Chiens

Le Conseil communal tient à rappeler aux
propriétaires de chiens que, conformément au
règlement communal en vigueur, leurs compagnons
à 4 pattes doivent être **tenus en laisse**.

De plus, nous les prions de faire bon usage des
« sac'o'mat » mis gratuitement à disposition pour
ramasser les excréments.

En cas de **non-respect** des règles minimum
d'hygiène, les propriétaires concernés seront
amendés.

Le Conseil communal

Commission d'école

Mme Sandra Kübler, membre de la commission
d'école depuis 15 ans, a présenté sa démission pour
la fin de l'année scolaire 2020-2021. Le Conseil
communal la remercie vivement pour son
dévouement durant ses mandats.

Les personnes intéressées par ce poste sont priées
d'adresser leur candidature au Conseil communal
avec la mention **« Postulation commission d'école »**
jusqu'au **30.04.2021**.

Entrée en fonction : **Rentrée scolaire 2021-2022**

Des renseignements complémentaires peuvent être
obtenus auprès du secrétariat communal.

Le Conseil communal

Fibre optique

Le projet Haut-Débit de Swisscom était bloqué
depuis plus d'une année, il peut maintenant
démarrer. Des travaux de génie civil et de tirage de
câbles ont commencé début février. Suivront les
installations des équipements et des raccordements
pour une mise en service à **fin avril prochain**.

Le Conseil communal